

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 22 JUILLET 2010**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS, Françoise ALIBERT, Martine COATES, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Cathy MILLET, Matthieu MONIER, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Pascal GIRAUD procuration à J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA procuration à Roger AULAGNE, Elisabeth GUYOT procuration à Anne MARQUIS, Patrick LARGUIER procuration à Cathy MILLET, Patricia PICARD-FOSSOYEUX procuration à Marc PERROUX.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE L'ESTAGNIER**

A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a établi un projet d'éclairage public pour le Chemin de l'Estagnier.

Ce projet est présenté et le coût estimatif s'élève à 18 000,00 € hors taxe.

Le montant de la subvention du SDED s'élève à 3 600,00 €.

Accepté à l'unanimité

#### **RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT ET RÉSEAUX FRANCE TÉLÉCOM AU POSTE LE CAIRON**

Afin d'alimenter en électricité et en réseau téléphonique un lotissement, il est nécessaire de renforcer le poste « Le Cairon » et d'enfouir les lignes téléphoniques.

L'ensemble de cette opération aura un coût pour la commune de 12 221,66 €.

Accepté à l'unanimité

#### **RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT POUR ALIMENTER LE LOTISSEMENT LE CLOS DE L'ESTAGNIER**

Le lotissement le Clos de l'Estagnier nécessite un raccordement au réseau d'électricité BT.

Le coût de ces travaux s'élève à 44 797,58 € pour la commune.

Accepté à l'unanimité

#### **TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE – 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2010 - 2011**

Le prix du repas fourni par le collège reste identique pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2010/2011. Il est donc proposé de reconduire les tarifs appliqués en 2010 pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2010/2011.

Accepté à l'unanimité

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE**

En 2007, la commune avait établi un règlement de fonctionnement de la cantine scolaire. Il convient aujourd'hui de réactualiser ce document afin de prendre en compte les contraintes de limitation de places, par la mise en place d'un accès prioritaire aux enfants de la CLIS et aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle.

Accepté à l'unanimité

## **IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES DÉPENSES DE LA NUMÉROTATION DES RUES**

La commune est en cours de procédure pour la dénomination des voies communales et la numérotation des habitations.

Il est proposé d'imputer toutes les dépenses afférentes à cette opération en section d'investissement.

Accepté à l'unanimité

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2011**

Comme chaque année, il est proposé de demander au Département de la Drôme une subvention afin de financer les travaux de voirie qui seront effectués en 2011. Le montant des travaux est estimé à 100 955 € hors taxe.

Accepté à l'unanimité.

## **PARTICIPATION DES COMMUNES DU CANTON AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CLIS**

Comme chaque année, il est proposé de répartir les dépenses d'investissement de la CLIS entre toutes les communes du canton.

Accepté à l'unanimité

## **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNAL**

Afin de pouvoir prendre en compte le paiement de charges supérieures aux prévisions, il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Accepté à l'unanimité.

## **CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Monsieur le Trésorier nous fait part de restes à recouvrer concernant les exercices 2007 et 2008. Les titres concernés ont fait l'objet de rappels suivis auprès des destinataires mais sans succès. Ils concernent la cantine scolaire et la location de la salle des fêtes. Il est proposé d'accepter la mise en non-valeur de ces titres, ce qui n'empêchera pas les poursuites.

Accepté à l'unanimité.

## **AVOIRS DIVERS**

Divers chèques de faibles montants ont été reçus en remboursement d'avoires de la SAUR et de ANTARGAZ.

Accepté à l'unanimité.

## **DIVERS**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence qui regroupe les communes de Sainte Cécile les Vignes, Camaret sur Aygues, Piolenc, Sérignan du Comtat, Travaillan Uchaux et Violès. Cette structure propose à la commune d'envisager la création d'un groupe de travail qui réfléchirait à la possibilité de rapprochement de cette communauté de communes et Suze la Rousse. Cette question sera évoquée avec certaines communes voisines qui ont peut-être été également contactées.
  
- Mme Millet se fait le porte-parole de plusieurs habitants du Hameau de Saint Turquois qui expriment leur mécontentement face à la mise en place des nouvelles adresses postales dans lesquelles disparaît la dénomination « Saint Turquois ». Il est rappelé que l'adresse postale officielle, permettant un meilleur accès aux secours, livraisons, et une meilleure efficacité de distribution du courrier, n'empêche pas la mention supplémentaire du lieudit, ce qui est le cas pour le hameau de Saint Turquois.